



Compte-rendu Réunion CPPNI FHP

**Branche Hospitalisation privée • Maison de retraite lucrative • Thermalisme
du 4 février 2025**

► RETOUR RENCONTRE MINISTÈRE / FHP

La FHP nous informe avoir rencontré la ministre « Mme VAUTRIN » ce 21 janvier.

La ministre a dit vouloir accompagner la FHP au financement d'un avenant 33 qui pourrait être adapté, mais sous réserve de son financement au travers du PLFSS 2025.

La FHP quant à elle, précise que l'éventuelle prochaine tarification devrait pour elle, prendre en compte, la prise en charge de l'inflation évaluée à + 1,5 %, l'état financier des établissements (car selon la FHP, plus de 45 % des établissements seraient en déficit), la restitution de la deuxième partie du CICE (négociée en juin 2024), et pour finir l'éventuel accompagnement de l'avenant 33.

La partie patronale a chiffré le montant nécessaire pour le financement de l'avenant 33 à ce jour : 140 millions pour l'hospitalisation privée, 133 millions pour le Synerpa et 43 millions pour le secteur du thermalisme. Si la FHP se rapproche d'un financement, c'est loin d'être le cas pour les deux autres secteurs et donc, en application de l'article 7 de l'avenant prévoyant un financement intégral pour la branche, la CGT affirme donc que l'avenant 33 ne serait pas applicable.

La CGT a aussi rappelé que l'avenant 33 qui prévoit l'intégration du SEGUR dans le salaire de base, permettra de faire disparaître à terme ce dernier qui garantissait auparavant un minimum de SMIC + SEGUR. La CGT a affirmé qu'elle mettra tout en œuvre pour faire respecter l'accord sur le Ségur qui reste applicable malgré son intégration dans la rémunération minimale annuelle prévue à l'avenant 33.

► AGENDA SOCIAL 2025

- Négociation d'un accord sur la formation professionnelle
- Négociation sur les salaires 2025
- Dialogue social
- Prévoyance
- Prévention des risques

Alors que les OS représentant les salariés ont clairement exprimé que la prévoyance n'était la priorité, la partie patronale par contre semble pressée d'aboutir sur ce sujet au point d'avoir demandée une suspension de séance !

► POINT SUR LES NÉGOCIATIONS SUR LE SYNERPA

La CGT a transmis ses revendications pour les salariés du secteur et a rappelé l'absence de revalorisation depuis 2023. Le patronat indique qu'il n'a rien à proposer ce jour et se cale sur l'agenda social de 2025.

► ACCORD PRÉVENTION PORTANT SUR LES RISQUES ERGONOMIQUES

Au vu de la position du patronat d'exclure les IDE des métiers les plus exposés, la CGT ne sera pas signataire cet accord.

Union Fédérale de la Santé Privée

Case 538 • 263, rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX • Tél. : 01 55 82 87 71
e-mail : ufsp@sante.cgt.fr • Site internet : www.sante.cgt.fr